

Programme
d'accompagnement au
développement des
compétences et des pratiques
professionnelles des
managers et des agents

Règlement de la consultation (RC)

Consultation n°
Date limite de remise des
plis
Procédure de passation

2026A0544

26/10/2026 à 12:00

Procédure adaptée ouverte
(Article R2123-1 3° - Services sociaux et autres services
spécifiques - Code de la commande publique)

SOMMAIRE

1. ACHETEUR ET OBJET DU CONTRAT	2
2. CARACTÉRISTIQUES DE LA PROCÉDURE.....	5
3. PRÉSENTATION DES PROPOSITIONS.....	6
4. JUGEMENT DES OFFRES ET ATTRIBUTION.....	9
5. RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES	16

1. ACHETEUR ET OBJET DU CONTRAT

■ Acheteur :

DÉPARTEMENT DE LA HAUTE SAVOIE

DGA Ressources - DRH. Unité Développement des Compétences

Représentant : M. Martial SADDIER Président du Conseil départemental de la Haute-Savoie

Adresse : BAT. DES SERVICES DÉPARTEMENTAUX

1 RUE DU 30ème R.I.

CS 32444

74041 ANNECY CEDEX

Téléphone : 04.50.33.50.00

SIRET : 22740001700074

Site internet : <http://www.hautesavoie.fr>

■ Description de la prestation :

Le contrat porte sur les prestations suivantes : **programme d'accompagnement au développement des compétences et des pratiques professionnelles des managers et des agents.**

Cette consultation a pour objet la conception et la mise en œuvre de dispositifs de formation et d'accompagnement destinés à développer les compétences managériales des encadrants et les compétences comportementales des agents du Département de la Haute-Savoie.

Dans le cadre de la politique portée par la Mission Accompagnement Managérial pour tous (MAM), cette consultation vise à renforcer les pratiques professionnelles, favoriser les échanges et la réflexion entre pairs, développer des postures adaptées aux enjeux de la collectivité, soutenir la cohésion des équipes et encourager l'engagement collectif au service de la qualité du service public.

Le marché couvre notamment la réalisation :

- d'ateliers du management visant à développer les compétences et les postures managériales clés au sein de la collectivité ;*
- de cycles de formation au management destinés aux encadrants des centres d'exploitation des routes départementales ;*
- de formations ouvertes à l'ensemble des agents, visant le renforcement de leur l'impact professionnel (communication professionnelle, intelligence émotionnelle...) ;*
- de dispositifs d'accompagnement individuels et collectifs, tels que le coaching, la pair-aidance et l'analyse de pratiques.*

L'ensemble des prestations sera conçu selon une approche de pédagogie active favorisant l'ancrage des apprentissages dans les situations professionnelles réelles, le développement de l'autonomie et l'acquisition de pratiques directement mobilisables au sein des services du Département.

Code CPV	Libellé CPV
80511000-9	Services de formation du personnel
79998000-6	Services d'accompagnement professionnel

■ **Éléments clé du contrat :**

	Objet du contrat	Programme d'accompagnement au développement des compétences et des pratiques professionnelles des managers et des agents
	Acheteur	DÉPARTEMENT DE LA HAUTE SAVOIE
	Type de contrat	Accords-cadres dont : Lots n°1, 2 et 3 exécutés par l'émission de bons de commande et la passation de marchés subséquents sans minimum et avec maximum mono-attributaires de services. Lot n°4 exécuté par l'émission de bons de commande et la passation de marchés subséquents sans minimum et avec maximum multi-attributaires de services.
	Structure	4 lots
	Lieu d'exécution	Les prestations seront exécutées dans les sites du Département de la Haute-Savoie : cantons d'Annecy, de Bonneville, de Thonon ainsi que celui de St-Julien-en-Genevois.
	Durée	12 mois - reconductibles 3 fois pour la même période
	Développement durable	Critère environnemental Clause environnementale et sociale
	Pénalités de retard	Pénalités forfaitaires
	Variation des prix	Révisables (formule)
	Forme des prix	Prix unitaires
	Avance	Prévue (taux 10 %)
	Délai de paiement	30 jours

■ **Allotissement et structure de la consultation :**

La consultation est décomposée en 4 lots :

Type	Objet et forme	Délais
Lot	Lot n°1 ATELIERS DU MANAGEMENT, DÉVELOPPER LES COMPÉTENCES MANAGÉRIALES CLEFS - mixte (CPV 80511000-9 Services de formation du personnel)	À compter de la notification du contrat
Période	Période initiale 2027 - à bons de commande et marchés subséquents sans minimum et avec maximum - montant maximum 50 000,00€ HT	12 mois
Période	Reconduction n°1 2028 - à bons de commande et marchés subséquents sans minimum et avec maximum - montant maximum 50 000,00 € HT	12 mois
Période	Reconduction n°2 2029 - à bons de commande et marchés subséquents sans minimum et avec maximum - montant maximum 50 000,00 € HT	12 mois
Période	Reconduction n°3 2030 - à bons de commande et marchés subséquents sans minimum et avec maximum - montant maximum 50 000,00 € HT	12 mois
Lot	Lot n°2 LE MANAGEMENT DE PROXIMITÉ EN ARRONDISSEMENTS ET EN CENTRES D'EXPLOITATION DES ROUTES DÉPARTEMENTALES - mixte (CPV 80511000-9 Services de formation du personnel)	À compter de la notification du contrat
Période	Période initiale 2027 - à bons de commande et marchés subséquents sans minimum et avec maximum - montant maximum 13 000,00 € HT	12 mois
Période	Reconduction n°1 2028 - à bons de commande et marchés subséquents sans minimum et avec maximum - montant maximum 13 000,00 € HT	12 mois
Période	Reconduction n°2 2029 - à bons de commande et marchés subséquents sans minimum et avec maximum - montant maximum 13 000,00 € HT	12 mois
Période	Reconduction n°3 2030 - à bons de commande et marchés subséquents sans minimum et avec maximum - montant maximum 13 000,00 € HT	12 mois
Lot	Lot n°3 DÉVELOPPER SON IMPACT PROFESSIONNEL EN RENFORÇANT SES COMPÉTENCES COMPORTEMENTALES - mixte (CPV 80511000-9 Services de formation du personnel)	À compter de la notification du contrat
Période	Période initiale 2027 - à bons de commande et marchés subséquents sans minimum et avec maximum - montant maximum 50 000,00 € HT	12 mois
Période	Reconduction n°1 2028 - à bons de commande et marchés subséquents sans minimum et avec maximum - montant maximum 50 000,00 € HT	12 mois
Période	Reconduction n°2 2029 - à bons de commande et marchés subséquents sans minimum et avec maximum - montant maximum 50 000,00 € HT	12 mois
Période	Reconduction n°3 2030 - à bons de commande et marchés subséquents sans minimum et avec maximum - montant maximum 50 000,00 € HT	12 mois

Type	Objet et forme	Délais
Lot	Lot n°4 DISPOSITIFS D'APPUI AUX MANAGERS DU DÉPARTEMENT DE HAUTE-SAVOIE - mixte (CPV 80511000-9 Services de formation du personnel)	À compter de la notification du contrat
Période	Période initiale 2027 - à bons de commande et marchés subséquents sans minimum et avec maximum - montant maximum 80 000,00 € HT	12 mois
Période	Reconduction n°1 2028 - à bons de commande et marchés subséquents sans minimum et avec maximum - montant maximum 80 000,00 € HT	12 mois
Période	Reconduction n°2 2029 - à bons de commande et marchés subséquents sans minimum et avec maximum - montant maximum 80 000,00 € HT	12 mois
Période	Reconduction n°3 2030 - à bons de commande et marchés subséquents sans minimum et avec maximum - montant maximum 80 000,00 € HT	12 mois

Définitions :

Lot	: Unité autonome d'attribution du contrat à l'intérieur d'une consultation
Période	: Durée définie d'exécution du contrat reconductible

2. CARACTÉRISTIQUES DE LA PROCÉDURE

■ **Procédure de passation :**

Procédure adaptée ouverte (Article R2123-1 3° - Services sociaux et autres services spécifiques - Code de la commande publique).

■ **Modalités de retrait du dossier de consultation :**

Le dossier de consultation est disponible de manière électronique sur le profil d'acheteur : www.hautesavoie.fr.

■ **Dossier de consultation :**

Le dossier de consultation contient les documents suivants :

- Règlement de la consultation (RC)
- Cahier des Clauses Administratives Particulières (CCAP) et ses annexes éventuelles
- Cahier des Clauses Techniques Particulières (CCTP) et ses annexes éventuelles
- Acte engagement (AE) et ses annexes éventuelles
- Bordereau des Prix Unitaires (BPU)
- Détail Quantitatif Estimatif (DQE)
- Cadre de Réponse Technique (CDR)

L'acheteur se réserve le droit d'envoyer au plus tard 6 jours avant la date limite de remise des offres des modifications de détail sur le dossier de consultation. Les candidats devront alors répondre sur la base du dossier de consultation modifié.

■ **Délai de validité des offres :**

Le délai de validité des offres est de **4 mois** à compter de la date limite de réception des offres.

■ **Communication et échanges d'informations par voie électronique :**

Les communications et les échanges s'effectueront pendant toute la consultation par voie électronique par le biais du profil acheteur à l'adresse suivante : <http://www.hautesavoie.fr>.

3. PRÉSENTATION DES PROPOSITIONS

■ **Réponse et groupement :**

Aucune forme particulière de groupement n'est imposée après attribution.

■ **Variantes :**

Les **variantes à l'initiative des candidats** sont autorisées.

Variante (facultative)	Descriptif
Programme de formation innovant (facultatif)	Variante autorisée : programme de formation innovant complémentaire Les candidats sont autorisés à proposer, en complément de l'offre de base, une variante portant sur un programme de formation innovant visant à renforcer les compétences managériales des participants. Cette variante devra : - répondre aux objectifs pédagogiques définis dans le cahier des charges ; - présenter des méthodes d'apprentissage innovantes et maîtrisées (mise en situation, coaching, codéveloppement, classes virtuelles interactives, intelligence artificielle appliquée au management, etc.) ; - démontrer la pertinence et l'efficacité du dispositif proposé au regard des compétences managériales visées ; - préciser les modalités d'évaluation des acquis et de mesure de l'impact de la formation ; - être mise en œuvre par des intervenants disposant des qualifications et de l'expérience requises. La variante sera analysée selon les mêmes critères que l'offre de base, avec une attention particulière portée à la valeur ajoutée pédagogique, à l'innovation et à la faisabilité opérationnelle du dispositif proposé.

■ Contenu des plis et des conditions de participation :

À l'appui de leur candidature, les candidats doivent fournir les documents suivants :

Document	Descriptif
Situation juridique	
Lettre de candidature (Tous les lots)	Une lettre présentant la candidature accompagnée des pouvoirs de la personne habilitée pour engager le candidat ainsi que, le cas échéant, les habilitations nécessaires pour représenter les cotraitants (DC1).
Interdiction de concourir (Tous les lots)	Une déclaration sur l'honneur que le candidat ne fait pas l'objet d'une interdiction de concourir en application des articles L.2141-1 à L.2141-5 et L.2141-7 à L.2141-11 du Code de la commande publique (DC1).
Redressement judiciaire (Tous les lots)	Si le candidat est en redressement judiciaire, il peut joindre la copie du ou des jugements prononcés à cet effet permettant d'apprécier la poursuite de l'activité.
Capacité économique et financière	
Déclaration chiffre d'affaires (Tous les lots)	Une déclaration concernant le chiffre d'affaires global du candidat et, le cas échéant, le chiffre d'affaires du domaine d'activité faisant l'objet du marché public, portant au maximum sur les trois derniers exercices disponibles en fonction de la date de création de l'entreprise ou du début d'activité de l'opérateur économique, dans la mesure où les informations sur ces chiffres d'affaires sont disponibles.
Capacité technique et professionnelle	
Déclaration des effectifs du candidat (Tous les lots)	Une déclaration indiquant les effectifs moyens annuels du candidat et l'importance du personnel d'encadrement, pour chacune des trois dernières années.

Présentation des documents : le candidat devra présenter ces documents soit dans des fichiers distincts (exemple : DC1.pdf, DC2.pdf), soit dans un même document (exemple : candidature.pdf) avec un sommaire et les numéros de page détaillant le contenu du document.

Le candidat peut remettre un document unique de marché européen (DUME) rédigé en français en lieu et place des documents et des renseignements demandés par l'acheteur aux fins de vérification de l'aptitude à répondre aux marchés publics, de l'aptitude à exercer l'activité professionnelle, de la capacité économique et financière ainsi que des capacités techniques et professionnelles.

Les candidats ne sont pas tenus de fournir les documents et renseignements que l'acheteur peut obtenir par le biais d'un système électronique de mise à disposition d'informations, administré par un organisme officiel ou d'un espace de stockage numérique, à condition que le candidat mentionne dans le dossier de candidature toutes les informations nécessaires à la consultation de ce système et que l'accès soit gratuit.

En outre, pour chaque sous-traitant mentionné dans l'offre, le candidat devra joindre :

- les capacités professionnelles et financières du sous-traitant ;
- une déclaration du sous-traitant indiquant qu'il ne tombe pas sous le coup d'une interdiction d'accéder aux marchés publics.

L'offre des candidats est composée des documents suivants :

Document	Descriptif
Acte engagement (AE) et ses annexes éventuelles (Tous les lots)	L'acte d'engagement complété et daté (au Format WORD).
Annexe 1 au Cahier des Clauses Administratives Particulières (RGPD). (Tous les lots)	L'annexe 1 au cahier des clauses administratives particulières complétée (au format WORD).
Bordereau des Prix Unitaires (BPU) (Tous les lots)	Le Bordereau des Prix Unitaires (BPU) complété (au Format Excel).
Détail Quantitatif Estimatif (DQE) (Tous les lots)	Le Détail Quantitatif Estimatif (DQE) complété (au Format Excel).
Cadre de réponse Technique (CDR) (Tous les lots)	Le cadre de réponse technique renseigné* (au Format Excel). *Seules les informations figurant dans le cadre de réponse dûment complété ainsi que les curriculums vitae des intervenants affectés à l'exécution du marché seront prises en compte lors de l'analyse des offres (les scénarios pédagogiques peuvent être annexés au cadre de réponse et seront également pris en compte pour les lots n°1, 2 et 3 ; il en va de même pour la méthode et la posture d'intervention pour le lot n°4).
Certification (Lot n°4)	La certification reconnue en coaching professionnel (RNCP niveau 6-7 ou équivalent) (exigence minimale)* *Uniquement pour le lot n°4.

■ Modalités de remise des offres :

Les offres doivent être déposées avant les dates et heures limites indiquées en page de garde, de **manière électronique** sur le profil d'acheteur : <http://www.hautesavoie.fr>.

Les copies de sauvegarde et les éléments de la proposition qui ne peuvent être transmis par voie électronique doivent être adressés à :

DÉPARTEMENT DE LA HAUTE SAVOIE
SERVICES DE LA COMMANDE PUBLIQUE
1 avenue d'Albigny
CS 32444
74041 ANNECY CEDEX

Téléphone : 04.50.33.50.00

Services de la Commande publique, 23 rue de la Paix, 74000 Annecy (09 H à 11 H 45 - 14 H à 16 H 30)

Les propositions doivent être remises en euros et rédigées en langue française. Si les propositions sont rédigées dans une autre langue, elles doivent être accompagnées d'une traduction en français.

■ Régularisation des propositions :

En cas de constatation que des pièces ou des informations de candidature sont absentes ou incomplètes, l'acheteur se réserve la possibilité de demander aux candidats concernés de compléter leur dossier de candidature.

L'acheteur se réserve la possibilité de demander aux candidats ayant remis une offre irrégulière de régulariser leur proposition, à condition qu'elle ne soit pas anormalement basse. Les justificatifs non substantiels manquants devront alors être fournis dans le délai fixé par l'acheteur à défaut de quoi l'offre du candidat sera définitivement rejetée. Cette régularisation ne peut avoir pour effet de modifier les caractéristiques substantielles des offres.

4. JUGEMENT DES OFFRES ET ATTRIBUTION

■ Critères de sélection des candidats :

Les candidatures sont analysées et sélectionnées en fonction des critères suivants :

Pour les lots n°1, 2, 3 et 4 :

Critère	Descriptif
1. Capacités financières	<i>Une déclaration concernant le chiffre d'affaires global du candidat et, le cas échéant, le chiffre d'affaires du domaine d'activité faisant l'objet du marché public, portant au maximum sur les trois derniers exercices disponibles en fonction de la date de création de l'entreprise ou du début d'activité de l'opérateur économique, dans la mesure où les informations sur ces chiffres d'affaires sont disponibles.</i>
2. Capacités techniques	<i>Une déclaration indiquant les effectifs moyens annuels du candidat et l'importance du personnel d'encadrement, pour chacune des trois dernières années.</i>

■ **Critères de jugement des offres :**

Les offres sont analysées et classées en fonction des critères suivants :

Lot 1 : ATELIERS DU MANAGEMENT, DÉVELOPPER SES COMPÉTENCES MANAGÉRIALES CLEFS

Critères et sous-critères	Descriptif
1. Valeur technique (Coeff. 60)	
1.1. Méthodologie d'intervention (Coeff. 15)	Appréciée au regard : • de la prise en compte des spécificités de l'organisation et des participants • de la pertinence de la démarche pédagogique • de la qualité et la diversité des modalités d'animation • des dispositifs d'évaluation et d'amélioration continue de la prestation • des modalités d'accompagnement des participants et du commanditaire avant, pendant et après la formation.
1.2. Contenu de la formation et adéquation aux objectifs (Coeff. 15)	Appréciés au regard : • de la couverture des thématiques et du respect des objectifs de la consultation ; • de la cohérence des objectifs pédagogiques et des compétences visées ; • du niveau de personnalisation des contenus aux besoins de la collectivité ; • de la qualité et de la pertinence des supports et des outils pédagogiques proposés.
1.3. Expérience en formation de dirigeants et de managers de la Fonction Publique Territoriale sur les fondamentaux du management (Coeff. 15)	L'intervenant proposé devra justifier de son expérience avec 3 (minimum) à 5 (maximum) interventions significatives et détaillées sur les trois dernières années. Pour chacune préciser les objectifs, le public, le nombre de jours et fournir le résultat obtenu et les contacts avec numéro de téléphone et adresse mail Le soumissionnaire présentera pour l'intervenant affecté au marché : Son curriculum vitae détaillé
1.4. Expérience en coaching de dirigeants et de managers (Coeff. 10)	Expériences du ou des formateurs affectés au marché avec 3 (minimum) à 5 (maximum) interventions significatives et détaillées sur les trois dernières années. Pour chacune préciser les objectifs, le public, le nombre de jours et fournir, le résultat obtenu, les contacts avec numéro de téléphone et adresse mail
1.5. Expérience en accompagnement des collectivités territoriales (Coeff. 5)	Expériences du ou des formateurs affectés au marché en accompagnement de collectivités territoriales dans la transformation de leurs pratiques managériales avec au minimum une intervention significative détaillée sur les trois dernières années. Pour chacune préciser les objectifs, le public, le nombre de jours et fournir le résultat obtenu, les contacts avec numéro de téléphone et adresse mail
2. Prix (Coeff. 30)	
3. Performances en matière de protection de l'environnement (Coeff. 10)	Description des moyens et des dispositifs mis en œuvre pour limiter les impacts environnementaux négatifs liés au présent marché.

Lot 2 : LE MANAGEMENT DE PROXIMITÉ EN ARRONDISSEMENTS ET EN CENTRES D'EXPLOITATION DES ROUTES DÉPARTEMENTALES

Critères et sous-critères	Descriptif
1. Valeur technique (Coeff. 60)	
1.1. Expérience de l'intervenant affecté à la mission (Coeff. 20)	Une expérience confirmée de l'intervenant affecté au marché en formation au management auprès d'encadrants de proximité dans la Fonction Publique Territoriale, acquise notamment dans des environnements techniques. Une expérience auprès de Directions des routes ou de Conseils départementaux constituera un élément d'appréciation favorable. L'intervenant proposé devra justifier de son expérience avec 2 (minimum) à 5 (maximum) interventions significatives et détaillées sur les trois dernières années. Pour chacune préciser les objectifs, le public, le nombre de jours et fournir le résultat obtenu, les contacts avec numéro de téléphone et adresse mail Les candidats présenteront pour l'intervenant affecté au marché : Son curriculum vitae détaillé
1.2 Méthodologie d'intervention (Coeff. 20)	Appréciés au regard : • de la prise en compte des spécificités de l'organisation et des participants • de la pertinence de la démarche pédagogique • de la qualité et la diversité des modalités d'animation • des dispositifs d'évaluation et d'amélioration continue de la prestation • des modalités d'accompagnement des participants et du commanditaire avant, pendant et après la formation.
1.3 Contenu de la formation et adéquation aux objectifs (Coeff. 20)	Appréciés au regard : • de la couverture des thématiques et du respect des objectifs de la consultation ; • de la cohérence des objectifs pédagogiques et des compétences visées ; • du niveau de personnalisation des contenus aux besoins de la collectivité ; • de la qualité et de la pertinence des supports et des outils pédagogiques proposés.
2. Prix (Coeff. 30)	
3. Performances en matière de protection de l'environnement (Coeff. 10)	Description des moyens et des dispositifs mis en œuvre pour limiter les impacts environnementaux négatifs liés au présent marché.

Lot 3: DÉVELOPPER SON IMPACT PROFESSIONNEL EN RENFORÇANT SES COMPÉTENCES COMPORTEMENTALES

Critères et sous-critères	Descriptif
1. Valeur technique (Coeff. 60)	
- Expérience de l'intervenant affecté à la mission (Coeff. 20)	Description de l'expérience confirmée de l'intervenant affecté au marché en formation sur l'intelligence émotionnelle, la communication et les relations professionnelles dans la Fonction Publique Territoriale. Le candidat présentera, pour l'intervenant affecté au marché, son expérience avec 2 (minimum) à 5 (maximum) interventions significatives et détaillées sur les trois dernières années. Pour chacune préciser les objectifs, le public, le nombre de jours et fourni, le résultat obtenu, et les contacts avec numéro de téléphone et adresse mail Les candidats présenteront pour l'intervenant affecté au marché : Son curriculum vitae détaillé
- Méthodologie d'intervention (Coeff. 20)	Appréciée au regard : • de la prise en compte des spécificités de l'organisation et des participants • de la pertinence de la démarche pédagogique • de la qualité et la diversité des modalités d'animation • des dispositifs d'évaluation et d'amélioration continue de la prestation • des modalités d'accompagnement des participants et du commanditaire avant, pendant et après la formation.
- Contenu de la formation et adéquation aux objectifs (Coeff. 20)	Appréciés au regard : • de la couverture des thématiques et du respect des objectifs de la consultation ; • de la cohérence des objectifs pédagogiques et des compétences visées ; • du niveau de personnalisation des contenus aux besoins de la collectivité ; • de la qualité et de la pertinence des supports et des outils pédagogiques proposés.
2. Prix (Coeff. 30)	
3. Performances en matière de protection de l'environnement (Coeff. 10)	Description des moyens et des dispositifs mis en œuvre pour limiter les impacts environnementaux négatifs liés au présent marché.

Lot 4 : DISPOSITIFS D'APPUI AUX MANAGERS DU DÉPARTEMENT DE HAUTE-SAVOIE

Critères et sous-critères	Descriptif
1. Valeur technique (Coeff. 60)	
- Expertise du ou des intervenants dans le coaching individuel et collectif de managers (Coeff. 15)	Expérience solide en coaching individuel et collectif de dirigeants, cadres supérieurs et managers du secteur public, idéalement au sein de la Fonction Publique Territoriale dans des contextes à forts enjeux tels que : - les réorganisations de services ; - la conduite du changement ; - les situations de tensions managériales ou relationnelles ; - les prises de poste ; - les évolutions de responsabilités et de périmètres d'encadrement ; - la transformation de postures professionnelles ; L'intervenant affecté au marché devra justifier de trois (minimum) à dix missions (maximum) significatives réalisées au cours des trois dernières années. Pour chacune préciser les objectifs, le public, le nombre de jours et fournir le résultat obtenu, et les contacts avec numéro de téléphone et adresse mail Les candidats présenteront pour l'intervenant affecté au marché : Son curriculum vitae détaillé
- Qualité de la méthodologie et des postures d'intervention (Coeff. 15)	Pour chaque dispositif décrire explicitement la méthode, la posture d'accompagnement, les outils utilisés, le reporting et le suivi des objectifs
- Expérience de l'intervenant en conception et formation à l'animation de dispositifs ci-contre auprès de managers et d'équipes d'encadrement (Coeff. 15)	L'intervenant affecté au marché expérience avérée en conception et animation de dispositifs de pair-aidance managériale, de codéveloppement professionnel ou d'analyse de pratiques, auprès de managers et d'équipes d'encadrement.
- Modalités d'évaluation et d'amélioration du dispositif (Coeff. 10)	Décrire l'évaluation des résultats et le transfert des acquis professionnels ainsi que la réalisation des bilans auprès des parties prenantes et du représentant que la collectivité
- Expertise du ou des intervenants en accompagnement au sein du secteur public. (Coeff. 5)	L'intervenant affecté au marché a une expertise confirmée en accompagnement des organisations, en développement des pratiques managériales et en accompagnement des dynamiques collectives au sein du secteur public.
2. Prix (Coeff. 30)	
3. Performances en matière de protection de l'environnement (Coeff. 10)	Description des moyens et des dispositifs mis en œuvre pour limiter les impacts environnementaux négatifs liés au présent marché.

Méthode d'analyse ensemble des lots :

La valeur technique est appréciée au regard des éléments fournis dans le cadre de mémoire technique contenu dans le dossier de la consultation. Chaque sous-critère fait l'objet d'une évaluation qualitative selon l'échelle suivante :

0 : Réponse Insatisfaisante

La réponse est absente, incomplète ou ne répond pas aux attentes exprimées dans les documents de la consultation.

1 : Réponse peu satisfaisante

La réponse couvre les attentes minimales, mais présente un niveau de détail ou de pertinence limité.

2 : Réponse satisfaisante

La réponse est complète, pertinente et répond de manière satisfaisante aux attentes de l'acheteur.

3 : Réponse très satisfaisante

La réponse est particulièrement détaillée, pertinente et apporte une réelle valeur ajoutée par rapport aux attentes exprimées.

La note obtenue pour chaque sous-critère est ensuite pondérée en fonction du coefficient qui lui est attribué selon la formule suivante :

Note pondérée = (Note obtenue / 3) × Coefficient du sous-critère.

Les performances en de protection de l'environnement sont appréciées au regard des éléments fournis dans le cadre de mémoire technique contenu dans le dossier de la consultation. Le critère fait l'objet d'une évaluation qualitative selon l'échelle suivante :

0 : Réponse Insatisfaisante

La réponse est absente, incomplète ou ne répond pas aux attentes exprimées dans les documents de la consultation.

1 : Réponse peu satisfaisante

La réponse couvre les attentes minimales, mais présente un niveau de détail ou de pertinence limité.

2 : Réponse satisfaisante

La réponse est complète, pertinente et répond de manière satisfaisante aux attentes de l'acheteur.

3 : Réponse très satisfaisante

La réponse est particulièrement détaillée, pertinente et apporte une réelle valeur ajoutée par rapport aux attentes exprimées.

La note obtenue pour le critère est ensuite pondérée en fonction du coefficient qui lui est attribué selon la formule suivante :

Note pondérée = (Note obtenue / 3) × Coefficient du critère.

Le critère prix.

La note relative au prix des prestations sera calculée de la manière suivante :

Note Prix = (Montant du DQE de l'offre la moins disante / Montant du DQE de l'offre analysée) × Coefficient du critère.

Les candidats peuvent soumissionner pour l'ensemble des lots. Cependant, un même prestataire ne peut se voir attribuer plus de 2 lots. Le choix de l'acheteur est réalisé en fonction du classement issu du jugement des offres et de l'annexe 1 au règlement de la consultation renseignée par le candidat :

Ordre de préférence d'attribution de plusieurs lots (cf annexe au présent Règlement de Consultation) :

En cas de soumission à plus de 2 lots, **le soumissionnaire classera par ordre préférentiel décroissant, les lots pour lesquels il a répondu.**

L'attribution des offres s'effectuera en priorité selon la classement de l'offre économiquement la plus avantageuse. Au-delà du 2ème lot attribué à un même prestataire, c'est l'ordre de préférence d'attribution renseignée par le soumissionnaire qui servira à attribuer les deux premiers lots. Toutefois, si, après application de ce mécanisme, certains lots demeurent sans attributaire, l'acheteur pourra soit les attribuer au candidat qui a fourni l'offre économiquement la plus avantageuse même s'il a obtenu le maximum de lots (2 lots), soit déclarer ces lots sans suite et relancer une procédure.

Les offres sont rejetées sans être classées dans les cas suivants :

Offre hors délai	Lorsque le pli est reçu par l'acheteur après la date et l'heure limite fixées dans la consultation.
Offre anormalement basse	Le prix est manifestement sous-évalué, de nature à compromettre la bonne exécution du contrat, et le fournisseur n'apporte pas de justification du prix, notamment au regard du mode de fabrication, de la solution technique, de l'originalité, de la réglementation applicable ou d'une aide d'Etat. L'offre est rejetée en l'absence de justifications suffisantes après demande adressée par l'acheteur.
Offre inappropriée	L'offre est sans rapport avec les besoins ou exigences exprimés par l'acheteur.
Offre irrégulière	L'offre ne respecte pas les exigences formulées pour la consultation, est incomplète ou méconnaît la législation applicable en matière sociale ou environnementale, malgré une éventuelle demande de régularisation par l'acheteur.
Offre inacceptable	Le prix excède les crédits budgétaires alloués par l'acheteur au contrat.

■ **Multi-attribution :**

Le contrat est attribué à plusieurs fournisseurs dans les conditions suivantes : **pour le lot n°4 DISPOSITIFS D'APPUI AUX MANAGERS DU DÉPARTEMENT DE HAUTE-SAVOIE.**

Sous réserve de disposer d'un nombre d'offres suffisant, le contrat **sera attribué à 2 opérateurs économiques maximum**, dont les offres sont les plus économiquement avantageuses et donc les mieux classées à l'issue de l'analyse des offres.

■ **Critères d'attribution des marchés subséquents pour le lot n° 4 :**

Les offres des marchés subséquents sont analysées et classées en fonction des critères suivants :

Critère
Dans le cadre de l'attribution des marchés subséquents, la valeur technique (60 points), le prix (30 points) et la performance environnementale (10 points) seront appréciés. Les sous-critères d'évaluation, leur pondération et les modalités de notation seront précisés dans la lettre de consultation propre à chaque marché subséquent.

■ **Négociations :**

Les candidats sont invités à remettre d'emblée leur meilleure proposition. L'acheteur se réserve la possibilité d'engager des négociations dans les conditions suivantes :

Les négociations sont destinées à **améliorer la performance technique et économique** des offres initiales, pour permettre de les adapter et de dimensionner parfaitement aux besoins de l'acheteur. Les négociations pourront porter sur les caractéristiques techniques et financières des offres, ou sur certaines dispositions du cahier des charges. Elles ne pourront pas porter sur l'objet du contrat, ses caractéristiques substantielles ni les critères d'attribution.

Les négociations seront engagées avec **les 2 candidats les mieux classés** pour les lots n° 1,2 et 3 pour le lot n°4 les négociations seront engagées avec les 3 candidats les mieux classés (sous réserve d'un nombre suffisant d'offres conformes) à l'issue de l'analyse des offres initiales. Les candidats en seront avisés par écrit. Les négociations se dérouleront en autant de tours que nécessaire.

Les négociations seront conduites dans le respect des principes d'égalité de traitement des candidats et de confidentialité des offres. Les négociations seront conduites par tout moyen (entretien, téléphone, courriel, profil d'acheteur et etc.). Les échanges résultant de la négociation seront formalisés par écrit. À l'achèvement des négociations, les offres négociées feront l'objet d'un dernier classement.

À titre indicatif, il est envisagé que les négociations auront lieu durant la troisième semaine de novembre (en fonction de l'avancement de la procédure). De ce fait, les candidats devront se rendre disponibles pour la semaine indiquée.

Toutefois l'acheteur pourra attribuer le contrat sur la base des offres initiales sans négociation.

5. RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES

Pour obtenir tous renseignements complémentaires qui leur seraient nécessaires au cours de leur étude, les candidats font parvenir leur demande au plus tard **8 jours** avant la date limite de remise des offres leurs questions par voie électronique sur le profil acheteur <http://www.hautesavoie.fr>. La réponse est adressée au plus tard 6 jours avant la date limite de remise des offres à tous les candidats ayant téléchargé le dossier de consultation sous réserve d'avoir indiqué un courriel valide.

■ **Voies et délais de recours**

Les recours contentieux ouverts aux candidats sont les suivants :

- Référé précontractuel avant la signature du contrat (articles L.551-1 à 12 du Code de Justice Administrative) ;
- Référé contractuel après la signature du contrat, dans les 31 jours qui suivent la publication de l'avis d'attribution du contrat, ou, à défaut d'un tel avis, dans les six mois qui suivent la date de conclusion de celui-ci (dans les conditions décrites aux articles L.551-13 à 23 du même code) ;
- soit d'un recours en contestation de la validité du contrat, conformément à la décision du Conseil d'Etat du 4 avril 2014 n°358994 "Tarn et Garonne", dans un délai de 2 mois à compter de la publication de l'avis d'attribution ou à défaut de toute autre mesure de publicité concernant la conclusion du contrat.

Les recours peuvent être déposés sur <https://www.telerecours.fr/> ou adressés par courrier à :

Tribunal administratif de Grenoble
2 Place de Verdun
BP 1135
38022 GRENOBLE CEDEX
Téléphone : 0476429000
Courriel : greffe.ta-grenoble@juradm.fr
Télécopie : 0476422269

Utilisation des données à caractère personnel fournies dans le cadre de la présente consultation :

L'acheteur s'engage à garantir la confidentialité des informations communiquées par les opérateurs économiques notamment en matière industriel et commercial. Conformément au règlement (UE) 2016/679 relatif à la protection des données à caractère personnel du 27 avril 2016, les opérateurs économiques sont avisés que les données personnelles susceptibles d'être contenues dans les informations collectées dans le cadre de la présente consultation sont exploitées uniquement à des fins de vérification de conformité, d'analyse des candidatures et des offres présentées, de suivi et de traçabilité de la procédure.

Communication aux tiers : Les données personnelles susceptibles d'être contenues dans les documents fournis dans le cadre de la présente consultation ne seront jamais communiquées à des tiers non-habilités et hors des objectifs précédemment rappelés.

Droits d'accès, de rectification, de suppression : Conformément au règlement (UE) 2016/679, les personnes dont les données à caractère personnel sont collectées disposent d'un droit d'accès, de rectification et d'effacement des informations qui les concernent. Elles peuvent également, pour des motifs légitimes, s'opposer au traitement de ces données. L'exercice de ces droits ne peut être effectué en premier lieu qu'auprès du service acheteur visé au présent règlement de consultation, le cas échéant l'acheteur mandataire du groupement, puis, si nécessaire, auprès du délégué de la protection des données désigné comme tel par l'acheteur : donneespersonnelles@hautesavoie.fr ou enfin, directement auprès de la CNIL (www.cnil.fr).

Durée de conservation des données personnelles : Les données personnelles sont conservées au même titre et conditions d'archivage que celles prévues aux articles R2184-12 et R2184-13 du Code de la commande publique.

Informations de l'attributaire : Les informations concernant l'attributaire seront exploitées dans le cadre de l'exécution du contrat afin de permettre le bon déroulement des prestations. Aucune donnée personnelle ne sera contenue dans les informations faisant l'objet de prescriptions à l'égard de l'acheteur en matière de communication et mise à disposition publiques découlant de la réglementation applicable.



Documents et liens utiles (versions en vigueur à la date du lancement de la consultation) :

[Code de la commande publique](#) et ses [annexes](#) (Legifrance)
[Formulaires candidats \(DAJ\)](#)
[Médiateur des entreprises](#)
[CCAG Prestations intellectuelles du 30 mars 2021](#)